

Les conceptions anciennes de la maladie mentale (partie2)

Soumis par Stephane Desbrosses

Face aux extravagances des conceptions moyen-âgeuses de la maladie mentale, qui avaient couvert les études grecques et arabes, de nouvelles conceptions plus "scientifiques" firent leur apparition dans la période de la Renaissance, dans un courant global de rejet des conceptions mystiques.

3. La Renaissance. Jean Weyer, né en 1515, critiqua ouvertement mais subtilement cette inquisition arbitraire, notamment, par la publication d'un ouvrage du nom de : "De l'imposture du Diable". Il imposa aux évêques en douceur, feignant de croire encore à l'existence du Diable. Mais il dénonça les conduites obscurantistes, pensant que les "sorcières" n'étaient que de pauvres malades mentales qu'il fallait soigner en tant que telles.

Il demandait notamment à chaque procès en sorcellerie, une expertise médicale ; en cela, il fut le précurseur de l'expertise psychiatrique. Selon lui, l'aspect magique des maladies mentales était surtout lié à l'utilisation de drogues et de plantes hallucinogènes. Il marque le début d'une renaissance, qui prendra son essor à partir du 17ème, époque à laquelle les conceptions métaphysiques sont peu à peu abandonnées au profit d'une vraie médecine.

Les découvertes médicales se multiplient alors, on se base davantage sur les descriptions sémiologiques. Jusqu'au milieu du 18ème, l'étude de la folie n'est pas séparée de celle des autres maladies. Il y eut déjà à cette époque une tentative de classification des maladies mentales. Aux 16, 17 et 18ème siècles, des établissements asilaires furent créés, mais n'avaient pas vocation de soigner les "fous", seulement de les enfermer : ces fous étaient considérés comme des personnes dangereuses, de même que tous les marginaux (vagabonds, oisifs...). Tous étaient enchaînés. C'est dans ce contexte que va apparaître la clinique psychiatrique.

4. Naissance de la clinique psychiatrique Elle est marquée par l'œuvre de Philippe Pinel (1745-1824), nommé en 1793, médecin chef à l'hôpital Bicêtre ; il est important à plusieurs niveaux. Très imprégné des conceptions médico-philosophiques, il publie un premier traité sur l'aliénation mentale en 1800, dans lequel il décrit un grand nombre de maladies mentales : les névroses, l'hypochondrie, les manies, la mélancolie, la démence, les pathologies liées à la frayeur, à l'angoisse... C'est le précurseur de la notion de névrose traumatique (équivalent à l'état de stress post-traumatique : pathologies que l'on peut observer à la suite d'événements graves ou dramatiques). Pinel a décrit à partir de l'observation des soldats des guerres napoléoniennes, en décrivant ces paralysies mentales qui seraient selon lui dues à la peur.

La volonté de description et de méthodologie signent la naissance de la clinique psychiatrique, à la suite de ces études sur la folie : s'intéressant à ceux que l'on nomme "fous", il analyse les comportements et en déduit qu'il y'a chez ses malades, toujours, une part de folie et une part de raison. Par exemple, dans le délire passionnel, le sujet interprète les éléments de la réalité à sa manière, le délire ne touche que cette vie affective. La naissance de la clinique psychiatrique est ainsi marquée par le geste symbolique, dans un asile, d'enlever les chaînes des malades.

Autre personnage important, Jean Esquirol, élève de Pinel, soutient sa thèse de médecine en 1805. Il est le premier à introduire la notion de traitement, en particulier le traitement moral des aliénés. Le traitement thérapeutique est selon lui dans un 1er temps l'asile, mais c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales. Ainsi, l'asile n'est plus une prison mais un lieu de soins. Certaines dérives s'opèrent toutefois, le pays se couvrant d'établissements appliquant le traitement moral avec le nom d'asile, sous des formes parfois peu ressemblantes au cadre thérapeutique d'Esquirol.

Une loi de 1838 régit les modalités d'internement, chaque département est tenu d'avoir un asile d'aliénés. L'autorité publique exerce la direction de ces établissements publics, mais également la surveillance des établissements privés. Dans ce cadre, tous les internements sont soumis à une réglementation précise.

La psychiatrie naît alors comme branche à part entière de la médecine. Les constructions d'établissements psychiatriques se font nombreuses dans plusieurs pays.

Source : Connaissances générales